



**AVIS D'APPEL À CANDIDATURE  
POUR L'ATTRIBUTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'EXERCICE D'UNE  
ACTIVITÉ COMMERCIALE**

Concession d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public destinée à une activité de buvette

Les dossiers de candidature devront être remis  
avant le **mardi 22 avril à 12h00.**

## Désignation et coordonnées de la Collectivité

Mairie de Montendre  
29, rue de l'Hôtel de Ville  
17130 MONTENDRE  
Tél. : 05 46 49 20 84

Personne représentant la personne publique : Patrick GIRAUDEAU – Maire de Montendre – [mairie@ville-montendre.fr](mailto:mairie@ville-montendre.fr)

Ci-après dénommé le concédant,

## Objet

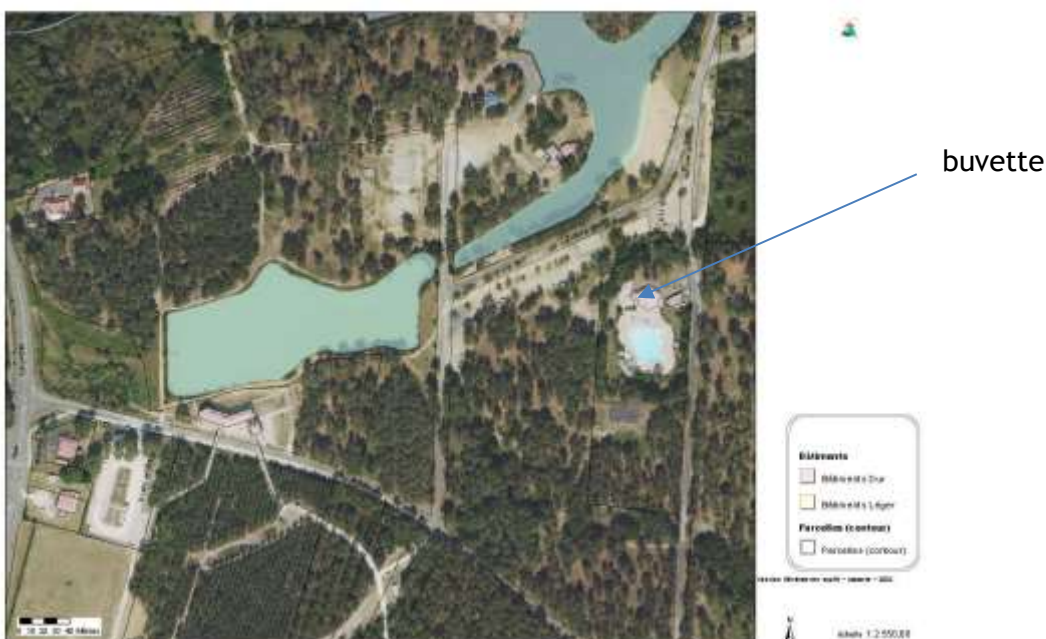
La Mairie de Montendre informe le public de l'appel à candidatures pour l'octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'exercice d'une activité commerciale au lac Baron-Desqueyroux de Montendre comme suit :

**Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public** de la buvette située au bassin ludique.

Le lot comprend les installations suivantes :

- Lave-mains et plonge
- Point d'eau
- Terrasse
- Toilettes publiques

## Lieu d'exécution



L'équipement ne détient pas de licence de débit de boissons.  
L'utilisation du gaz est interdite.  
Le local ne comprend pas de hotte aspirante.  
Aucun stockage n'est autorisé en dehors du local dédié.

Le local permet deux activités : l'une dédiée aux clients du bassin ludique, l'autre pour le grand public en terrasse. Cette partie terrasse peut être ouverte en dehors des heures d'ouverture du bassin ludique.

### **Date de début de l'AOT**

15 mai 2025.

### **Durée**

La durée des autorisations sera de 4 mois.

*Un accord sera à trouver entre le preneur et l'organisateur du festival Free Music concernant le fonctionnement de l'activité durant le festival.*

### **Redevance**

Les candidats proposent une redevance fixe. Elle sera payable mensuellement.

### **Usage des services : Eau et électricité**

L'eau et l'électricité sont incluses dans la redevance qui s'entend donc toutes charges comprises.

### **Résiliation**

Le concédant se réserve le droit de rompre l'autorisation si l'activité du titulaire nuit aux autres usagers.

### **État des lieux et retour des espaces mis à disposition**

Un état des lieux contradictoire d'entrée sera réalisé, lors de la remise des emplacements. Un état des lieux contradictoire de sortie sera réalisé au terme de la convention.

À l'expiration de la présente convention, les espaces mis à disposition seront restitués sans permettre au titulaire de prétendre à une indemnité, en aucun cas.

### **Réception des candidatures**

Les dossiers de candidature devront être remis avant le **mardi 22 avril à 12h00b** par dépôt contre reçu en mains propres à la Mairie de Montendre, ou par courrier électronique à l'adresse [mairie@ville-montendre.fr](mailto:mairie@ville-montendre.fr)

Mairie de Montendre  
29, rue de l'hôtel de Ville  
17130 MONTENDRE

Toute offre reçue après ce délai sera retournée à son expéditeur sans être ouverte.

#### Documents à fournir pour candidater

Un dossier complet intégrant tous documents et informations permettant au concédant d'appréhender et d'analyser au mieux la proposition du candidat. Le concédant se réserve le droit de solliciter le candidat pour tout complément d'information.

- Une présentation de la structure du candidat soumissionnant
- Une description du projet
- Une proposition de redevance d'occupation du domaine public

Les documents administratifs et fiscaux demandés aux candidats en plus du dossier de candidature sont :

- Copie des statuts de la société
- Un extrait KBIS original (datant de moins de 2 mois)
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile de l'entreprise

#### Critères d'analyse des offres

Les critères de sélection sont :

- L'expérience et la qualification
- Le projet financier et la redevance proposée

Le ou les candidats ayant déposé un dossier correspondant au mieux à ces conditions d'attribution seront reçus pour leur préciser les modalités de l'occupation et de l'exploitation du domaine public.